

## COVID 19 : Les salariés au front sans protection !

### SOMMAIRE :

P1 : Edito du secrétaire Général

P2 : Clinique NCT / UGECAM/Hôpital de Chinon

P3 : Meccachrome, Fareva, SDASFO37 le coup de gueule de Jean-do

P4 : Suite de l'EDITO, la Chronique d'Alain Jouannet



## EDITO : la lettre du SNMH

Contre le covid 19 les discours ne protègent pas !

Les Services publics et la protection sociale, uniques remparts pour la santé et la sécurité des salariés !

**« C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT LES MOYENS POUR PROTEGER LES PATIENTS, PROTEGER LES PERSONNELS ET LES MEDECINS .**

L'épidémie de COVID se propage rapidement dans tout le pays, et les médecins hospitaliers sont aujourd'hui confrontés à de dramatiques difficultés : - Manque de masques et de matériels de protection : le stock a été diminué pour faire des économies budgétaires - Manque de lits de réanimation (5000 en France), de respirateurs, et de lits d'hospitalisation tout court, alors que 69000 ont été fermés en 15 ans, au nom du développement de l'ambulatoire et des économies de santé. - Manque de personnel, aggravé par les arrêts maladie des personnels touchés par le virus, et la pauvreté des équipes de remplacement quand elles existent. - Manque de tests, interdisant de tester les personnels et les patients à grande échelle, pour empêcher la transmission du virus.

Les médecins et les personnels n'ont pas attendu les injonctions gouvernementales pour faire front courageusement, quitte à fabriquer des masques de protection artisanaux pour tenter d'éviter une

contamination. Mais les conséquences de ces pénuries, ce sont ces milliers de malades et déjà ces centaines de décès, ce sont ces transferts nécessaires de malades pour trouver des lits de réanimation, d'une région à une autre, et maintenant vers les pays voisins Allemagne Luxembourg et Suisse.



Ce sont ces choix qu'on nous annonce, qu'il faudrait faire entre des patients réanimables. Aucun médecin n'exerce son métier pour en arriver là.

Les responsabilités sont connues. L'hôpital est exsangue du fait des plans d'économie, imposés depuis des années par les gouvernements successifs au nom des contingences budgétaires et de la

règle des 3% maximum de dette publique imposée par l'Union Européenne.

Mr Macron lui aussi est responsable, qui a encore appliqué avec Mme Buzyn en 2018 et 2019 huit cent millions d'euros d'économies par an au système hospitalier. L'enveloppe hospitalière pour 2020 (l'ONDAM) prévoit encore 600 millions d'euros d'économies, et Mr Véran n'a pas trompé grand monde en annonçant le déblocage de 250 millions, pris sur l'enveloppe globale et qui étaient déjà destinés à l'hôpital.

Les patients, les personnels et les médecins ont besoin maintenant, non de discours martiaux sur la solidarité, la guerre au virus ou l'unité nationale, mais de mesures concrètes et immédiates rompant avec les logiques d'austérité:

- fourniture de masques et d'équipements de protection, de respirateurs, en quantité suffisante dans les plus brefs délais, quitte à ce que soient réquisitionnées les entreprises susceptibles d'en fabriquer par millions à marche forcée.

*Suite de l'édito P.4...*

# COVID 19 : les salariés en première ligne sans protection !

## Des témoignages comme s'ils en pleuvaient !



La clinique NCT Saint Gatien Alliance

Madame, monsieur,

En tant que déléguée syndicale FORCE OUVRIERE, il est de ma responsabilité de dénoncer la mise en danger du personnel et leur mort possible.

L'établissement classé en deuxième ligne devrait recevoir ce jour des patients positifs en réanimation. C'est avec gravité que je vous informe que les masques FFP2 mis à disposition par des personnels soignants de tous les services et en particulier ceux recevant des patients covid positifs (réanimation, médecine, urgences) à la clinique NCT+ Saint Gatien Alliance sont périmés depuis 2008.

Nous ne sommes pas en mesure de connaître leur efficacité, aucune communication ne nous a été faite. J'en appelle à vos services afin d'organiser en urgence un approvisionnement en masques FFP2, masques chirurgicaux, casques, lunettes, en cours de validité.

### Hôpital de Chinon.



Alexandre Rober  
DS FO hôpital de Chinon

Sollicité par la presse en l'occurrence la Nouvelle République datée du 8 avril 2020, notre camarade Alexandre, délégué FO de l'Hôpital de CHINON d'une part et membre de la commission administrative de l'UD FO37 d'autre part a fait valoir son point de vue sans mâcher ses mots..

Comme le rapporte la NR, Alexandre s'est insurgé contre une situation déjà catastrophique à l'Hôpital que la crise du covid 19 n'a fait qu'empirer. Alexandre craint d'ailleurs que le milieu hospitalier ne parvienne pas à s'en relever, tant cette crise sanitaire met en évidence des carences organisationnelles profondes et des manques de moyens patents.

Ainsi il déclare « *La situation est tendue, entre le stress des uns, le manque de matériel, il faut renforcer les équipes parce qu'il y a des manques. Il y a eu des renforts mais pas assez, sachant qu'on travaille sans une partie du personnel jugée à risque.../... Aujourd'hui on maîtrise comme on peut.../...*

Alexandre remercie ceux qui font des dons (*On en est là dans notre pays !ndlr*) ceux qui applaudissent évidemment. Il déclare aussi qu'il faut applaudir tous ceux qui font marcher le pays aussi !

### Crise sanitaire du COVID 19 : La directrice de l'UGECAM alarme et sollicite les administrateurs !

Un peu d'histoire d'abord. Deux mots sur l'UGECAM pour mieux nous situer. Pour répondre aux besoins de santé de l'après-guerre, l'Assurance Maladie développe une offre de soins au sein d'établissements sanitaires et médico-sociaux. Organismes de droit privé à but non lucratif, les UGECAM gèrent des établissements de santé et les établissements de santé privés d'intérêt collectif (de l'Assurance Maladie). Elle oriente, organise et développe leurs activités en cohérence avec les besoins de son territoire de santé. Elle est garante des valeurs de l'Assurance Maladie : l'accès et la continuité des soins pour tous. C'est tout naturellement que les organisations syndicales de salariés, dont la notre, se retrouvent dans les conseils d'administration des UGECAM. C'est donc tout naturellement que la directrice et le président de l'UGECAM centre Val de Loire se sont adressés dans le cadre de la crise du covid 19 à l'ensemble des administrateurs de l'UGECAM centre Val de Loire en ces termes :

*« Face à la crise sanitaire que nous traversons, les équipes Ugecam sont mobilisées au quotidien. Comme vous le savez, les équipements de protection manquent dans les établissements. Pour assurer une protection correcte à nos professionnels qui prennent soin de patients touchés par le Covid, nous recherchons de toute urgence des surblouses ou combinaisons jetables. Les modèles utilisés par le secteur de la santé, mais aussi les secteurs du bâtiment (désamiantage par*

*exemple), agroalimentaire, chimie... ou bricolage conviennent. Nous organisons la collecte y compris pour quelques unités sur toute la région Centre.*

*Masques, charottes et lunettes de protection nous intéressent également.*

*Merci par avance de votre mobilisation »*

Alors oui partout les salariés de la santé du privé comme du public sont exposés comme ceux du secteur social et médico social sans protection suffisante ou bien avec des protections de fortune face à un virus qui tue.. C'est bien évidemment intolérable, car cela



Un établissement du groupe UGECAM dans le LOIRET

nous renvoie aux mouvements de grève des urgences, aux cahiers de revendications et de doléances des soignants qui réclamaient et c'était juste hier, des moyens pour travailler, des moyens pour assurer dignement l'exercice des missions de service public. Et souvenons nous de l'attitude des pouvoirs publics qui sous couvert de réalisme et de pragmatisme refusèrent de satisfaire ces revendications. Voilà où nous sommes.

L'incurie préside la destinée en santé de centaine de milliers de salariés !

Administrateur FO UGECAM

### Hôpital de Chinon suite ...

Et puis il s'inquiète pense à demain, au dépit lié à la situation que porte nombre de salariés du secteur. Il craint que les salariés de la santé écouré quitte l'hôpital parce que dans le contexte, les salariés contractuels ne sont pas stagiérisés. La parenthèse covid 19 n'interrompt pas le contrat de retour à l'équilibre financier, la politique de rigueur budgétaire demeure.

A la question et demain? Alexandre, répond que sonnera bientôt l'heure de rendre des comptes.

Alors oui notre camarade à raison d'espérer que la crise sanitaire qui résulte du management entrepreneurial de l'hôpital fera long feu !

Alors en avant le service public, le statut des fonctionnaires : des moyens pour l'hôpital

# Pendant Covid 19 les revendications continuent !



Le SDAS FO 37 en réunion de bureau le 10 avril 2020

## S'organiser pour continuer de faire valoir ses droits !

L'affaire est d'importance en ces temps de confinement.

Passé le temps de la surprise, il est nécessaire de s'organiser voire de se réorganiser dans ce contexte sanitaire. Visioconférences, conférences téléphoniques etc pour centraliser, réunir les informations collectées dans les établissements, les services, voilà à quoi s'est attaché le SDAS FO37, ceci afin d'établir un état des lieux de la situation dans le secteur.

En général les matériels de protection manquent (masques en particulier, moyens de dépistage). Les SDAS de la région centre avec leur union régionale ont adressé une lettre conjointe aux préfets, à la direction de l'ARS, pour alerter de la gravité de la situation dans les établissements de la protection de l'enfance comme dans ceux accueillant des mineurs et des adultes en situation de handicap ou en difficulté sociale.

En l'absence de matériel, les personnels ont « bricolé » pour se protéger. Mais il est quasi impossible dans les foyers, les établissements du secteur d'imposer la distanciation nécessaire pour prévenir la contagion. C'est pourquoi le SDAS 37 et son union régionale réclament un dépistage systématique pour circonscrire les risques de contamination. Face au silence des autorités sanitaires et préfectorales le SDAS FO 37 comme les SDAS de la région centre s'apprentent à relancer leur demande.

Première période : nettoyage de l'usine, du 17 au 22 Mars

### Et après le Covid MECCACHROME ?

Le 17 Mars, la Direction annonce la fermeture de l'usine jusqu'au 23 Mars afin de nettoyer l'usine et préparer vestiaires et bureaux pour l'application des geste barrières.

La Direction a réuni les coordinateurs syndicaux le **Jeu**di 19 Mars pour présenter et échanger sur les mesures mises en place pour la réouverture. La direction n'a pas pu répondre à toutes nos demandes en particulier sur les masques. La direction a communiqué dans les journaux sur la réouverture de MECCACHROME dans la NR en particulier. Le 20 et 21 Mars les CSE ont été consultés sur les mesures mises en place pour la réouverture le 23. Pour Amboise le CSE a voté contre la reprise...

Le 17 Mars, La direction reporte l'annonce du plan de transformation du groupe qui devait avoir lieu le 18 Mars. Cette réunion devait annoncer le plan pour la spécialisation des sites, vente des filiales et bien sûr réduire les emplois...

Deuxième période, la reprise du 23 Mars au 30 Mars  
Le **Lundi 23** la reprise est plus difficile que prévu, les salariés sont très inquiets, la tension est très forte, nous n'avons que du vinaigre blanc pour désinfecter les postes. Une réunion de CSE a lieu l'après midi sur la situation, la direction envisage d'interdire les douches aux opérateurs CN car elles ne peuvent pas garantir le nettoyage entre chaque salariés, les douches sont nettoyées à 6h et 14h mais pas avant l'équipe de nuit et en plus il y a 8 douches et environ 24 salariés par équipe. Le **Mardi 24** une nouvelle réunion de CSE est organisée, la direction interdit l'accès aux douches pour les opérateurs, dans la nuit un débrayage est organisé par le syndicat. **Mercredi 25**, un nouveau CSE est organisé, les douches seront nettoyées par les opérateurs avant et après chaque utilisation, le vinaigre blanc est remplacé par du Virucide.

Le **jeudi** et **vendredi** les réunions de CSE journalières se passent un peu mieux, la tension redescend un peu dans les ateliers.

Le **vendredi 30**, la direction présente un projet d'accord pour imposer les congés aux salariés ainsi qu'un tableau qui regroupe l'assiette du calcul pour le chômage partiel. Une deuxième réunion est prévue le **Lundi 30** Mars. FO refusera de signer l'accord car aucune compensation financière n'est prévue. Les autres syndicats ne signeront pas non plus.

Troisième période, depuis le 1er Avril

Les réunions de CSE s'espacent et nous en aurons trois cette semaine, la direction présente le **Vendredi 3** avril les mesures de chômage partiel. Elles seront revues chaque semaine, l'usine tournera à 50% sur les 2 prochaines semaines... Les annonces de cadences tombent au fur et à mesure, nous perdrons 50% de l'activité aéronautique sur les prochains mois. La production automobile est stoppée car les fabricants auto sont fermés et ne rouvriront que la semaine du 15 Avril pour la plupart.

Le **Lundi 6** Avril, le PDG communique : sur 300 millions de CA prévu en 2020, nous perdons de 100 millions soit un CA prévisionnel qui tombe à 200 millions...Le comité de groupe sera en réunion le **vendredi** à la demande des syndicats où ces informations seront reprises et détaillées. La direction présentera le plan de transformation début Juin. Nous sommes persuadés même si la direction a refusé de répondre là-dessus qu'un plan de licenciement en plus du chômage partiel est en préparation car la crise sera durable pour le secteur aéronautique. *Jacky Chauvière*

Le coup  
de  
gueule  
de Jean-  
Do

Gobeurs de chibres néolibéraux !! suce-pensions  
Mange-merdes encostardés !! Catins de boudoir !!  
Bande de prostituétiens à géométrie variable !!  
Enfants de la honte et du profit !! Salopures !!!  
Véroles de pompes à foutre plaquées or !!!



Le déploiement optimum des moyens de l'économie libérale pour pallier aux besoins de tout un chacun a fait long feu. Démonstration est faite : la théorie de la main invisible d'Adam Smith, c'est-à-dire celle du marché tout puissant pouvant combler tous les vides n'a pas fonctionné dans la période de « crise sanitaire » actuelle, c'est le moins que l'on puisse dire.

L'hôpital exsangue du fait de la mise en place de nombreux plans de rationalisation économique, l'absence totale de moyens matériels à disposition (masques, gels etc), l'incapacité du pouvoir central d'opérer en urgence une organisation susceptible de produire des matériels de protection rapidement pour les salariés mais aussi pour la population démontre l'incurie totale du modèle de gestion libérale. Car c'est bien ce modèle de gestion économique qui a précipité la délocalisation d'usines de production de masques ou de gels en Chine.

Et voilà que les patrons poussent pour la fin du confinement, pour la reprise des activités économiques alors que la plupart des salariés de ce pays ne bénéficient pas des moyens de protection. Alors n'attendons pas. Les morts sont déjà trop nombreux parmi les salariés. Exigeons maintenant des protections ! Les morts ne reviendront pas !

### Des nouvelles de FAREVA Amboise



Les salariés de FAREVA sont au boulot 90 personnes sont en télétravail en roulement ce qui donne environ 40 personnes chez eux en télétravail chaque jour.

Les services en télétravail se sont auto organisés pour faire les roulements.

Le laboratoire est passé en deux équipes qui font 7-13h et 13-20h pour limiter la promiscuité entre collègues.

Le laboratoire est en activité partielle (30 heures pour 35 heures). D'autres services comme les travaux neufs, service formation sont en activité partielle.

La production et les services supports qui gravitent autours, personne n'est en activité partielle.

Depuis le début FAREVA dit devoir assurer la production.

La communication en interne laisse à désirer, ce qui augmente stress et anxiété chez les salariés au boulot.. Nos camarades rappellent en boucle à tous qu'ils faut respecter les mesures de distanciation, lavage des mains etc tous les gestes barrières et que s'ils ne le peuvent pas, ils doivent se retirer et faire remonter l'information à la direction.

D'une manière générale, la direction prend des mesures pour assurer la sécurité des salariés.

Nous conseillons aussi les salariés en fonction de leurs situation personnelle : de prendre contact avec leur médecin pour un arrêt garde d'enfant s'ils le peuvent, déclaration d'ALD sur le site AMELI s'ils ont une pathologie.

C'est une situation délicate à gérer quasiment au jour le jour... Pas facile...

Olivier



## COMMUNIQUE DE PRESSE ARMATIS TOURAINE

FO ARMATIS TOURAINE se félicite de la décision du groupe ARMATIS qui a pris ce jour les dispositions suivantes. Désormais, sur le site de TAUXIGNY, et à notre connaissance sur tous les sites d'ARMATIS France, les salariés qui ne pourront pas effectuer leur mission en télétravail seront confinés à leur domicile en chômage partiel, sauf sur la base du volontariat. Dans ce dernier cas uniquement, ils

recevront une prime exceptionnelle correspondant à 15% de leur salaire et nous avons aujourd'hui l'assurance que ces salariés bénéficieront de toutes les mesures pour préserver leur sécurité. FO salue la décision du groupe qui l'honore par la prise en compte de la santé et de la sécurité des salariés. Nous adressons nos amitiés et notre solidarité à tous les salariés qui aujourd'hui encore sont obligés de travailler alors que leur contribution n'est pas essentielle au bon fonctionnement de la nation. Ce combat qui a permis cette décision c'est aussi pour eux. Salutations syndicales Pour la section FO,

Alexis GOBET et Alban BEUCHER, délégués syndicaux FO

## COVID 19 : Des ordonnances comme s'il en pleuvait ! Pendant le covid 19 les revendications continuent !



EDITO suite....

Contre le covid 19, les discours ne protègent pas !  
Les Services publics et la protection sociale seul rempart pour la protection de la santé et la sécurité des salariés!

- fourniture de tests en nombre suffisant pour un dépistage massif de la population.
- réouverture des lits nécessaires à l'accueil de tous les patients, embauche de personnels en quantité suffisante, constitution d'équipes de remplacement renforcées.
- annulation immédiate de l'ONDAM, annulation immédiate des plans de fermeture de lits et de suppressions de postes. - annulation des Plans de Retour à l'Equilibre Budgétaire, des Contrats de Retour à l'Equilibre qui pèsent aujourd'hui même sur des centaines d'hôpitaux. - annulation totale de la dette des hôpitaux. »

Nous publions cette lettre du syndicat national des médecins hospitaliers F.O. de mars 2020 parce qu'elle établit clairement les responsabilités gouvernementales en les circonstances, à savoir les raisons des manques de moyens à l'hôpital en particulier. Le discours du président de la république du 13 avril au soir qui envisage de lever le confinement le 11 mai prochain ne donne pas d'indication quant aux moyens alloués par le gouvernement pour protéger la masse des salariés qui devrait retourner au travail.

Car pour l'instant les moyens déployés pour la défense de la santé, de la sécurité et de la protection économique des salariés sont ceux de la sécurité sociale, de l'assurance chômage, des services publics, héritage des conquêtes sociales que le programme du gouvernement MACRON souhaite liquider.

Alors notre confédération a raison d'exiger l'abandon pur et simple des contre-réformes de l'assurance chômage et des retraites.

Plus que jamais revendiquons !

Pour la santé et la sécurité des salaires, pour la défense des acquis de 1945, pour l'augmentation des salaires !

Alors en avant la CGT-FO !

A vos claviers !

Envoyez vos informations syndicales sur la boîte mail  
[lagazettesyndicale@gmail.com](mailto:lagazettesyndicale@gmail.com)

N'oubliez pas d'adresser vos photos ou dessins  
pour l'illustration de l'article.

Les ordonnances dans tous leurs états. Chronique Alain Jouannet



49 ter et ordonnances :

Ça y est ! le gouvernement a eu recours à l'article 49 ter (de la constitution de DE GAULLE/DEBRE de 1958)

Après avoir déclaré « faire confiance au débat parlementaire pour perfectionner le texte » le gouvernement utilise l'arsenal anti-démocratique de la constitution contre l'immense majorité de la population laborieuse qui rejette cette attaque brutale liquidant le système des retraites.

Cet article 49 ter permet l'adoption sans vote d'un projet de loi.

Le gouvernement sait que sa « majorité » au parlement est isolée face à la majorité dans le pays qui ne veut pas de cette loi. Mais la question de fond ne sera pas pour autant réglée avec le 49 ter. Le gouvernement avait déjà prévu 29 ordonnances pour sa loi.

Selon le dictionnaire, le mot ordonnance prend dès le XIIIe siècle aussi le sens de textes législatifs émanant de l'exécutif (Roi, gouvernement...). Ordonner c'est prescrire un ordre. C'est-à-dire l'acte pour lequel une autorité manifeste.

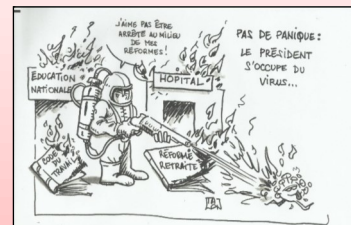
« gouverner par ordonnance c'est décider directement dans le domaine de la loi en faisant appel au référendum, ou en se substituant à l'Assemblée Nationale ou en légiférant par ordonnances directes ».

Grâce à l'Article 38 de la Constitution de 1958, anti-démocratique et Bonapartiste, le gouvernement peut agir ainsi. Il évite tout débat et passe en force, comme avec l'article 49 ter.

Cette procédure fut inaugurée par DE GAULLE dans les années 1960 et notamment en 1967 pour tout un train de mesures anti-ouvrières, particulièrement contre la Sécurité Sociale déjà !.

MITTERAND a fait ensuite adopter de 1981 à 1986 plus de 60 ordonnances. N'oublions pas celles de BALLADUR/RAFFARIN, de JOSPIN et de VALLS. « L'Histoire ne se répète pas, elle balbutie » rappelons qu'après la promulgation des ordonnances en 1967 sur la Sécurité Sociale, l'emploi, les allègements fiscaux, pour adapter les entreprises au marché commun. L'offensive contre la classe ouvrière s'est intensifiée. Mais la classe ouvrière réagira ... (A suivre)

Alain Jouannet



Retrouvez albums, vidéos, photos, tracts, résolutions, déclarations, informations, sur le site de l'UD FO 37 :

<http://37.force-ouvriere.org>

Réseaux sociaux :

<https://twitter.com/FORCEOUVRIERE37>

<https://www.facebook.com/udfo37>

Adresse postale U.D. F.O. 37:

Maison des syndicats,  
La Camusière,  
18, rue de l'Oiselet  
37550 Saint-Avertin.

«La Gazette Syndicale »

La lettre d'information et d'éducation syndicale de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE d'Indre et Loire

Quatre pages !

Envoyez vos photos, tracts, dessins, points de vue à : [lagazettesyndicale@gmail.com](mailto:lagazettesyndicale@gmail.com)